



A. Si le presbytère actuel est le même qu'avant la Séparation.

propriété particulière, et de qui ?

bien de fabrique encore sous séquestre ? ...

Est-il bien de fabrique dévolu :

soit à un établissement de bienfaisance ?

soit à la commune ?

bien communal, ou reconnu tel ?

Qui l'a pris en location ?

Par bail écrit ou location verbale ?

Quelles sont les conditions de location :

Date de l'entrée en jouissance ?

Durée du bail ?

Faculté de résiliation ?

Réparations ?

Contributions ?

Assurances ?

Autres charges ?

Faculté de sous-louer ?

Prix de location ?

Conditions de paiement ?

Le locataire s'est-il assuré contre les risques locatifs ?

Dévolu à l'hospice

Mme de Lécuse
Bail écrit - 29⁷^{me} 1907

3-6-9. — 29⁷^{me} 1907
9 ans.

à la fin de chaque période.

à la charge du locataire.

à la charge du locataire

idem.

150^f.
au commencement de chaque trimestre.

Oui.

B. Si le presbytère actuel n'est pas le même qu'avant la Séparation.

A qui appartient-il ?

A quel titre l'occupez-vous ?

Quelles sont les conditions de location ?